

L'ajournement

Sydney-Nord et à Port-aux-Basques se situe à 25 p. 100 environ. Il pourrait peut-être nous dire combien d'emplois seront supprimés. Il pourrait aussi, peut-être, nous préciser quand le ministre se décidera enfin, dans cette nouvelle ère de consultation et de coopération, à discuter avec les gens les plus directement touchés par ces réductions et ces hausses de tarif. Combien d'emplois seront perdus? Quelle sera la fréquence du service? Quelles coupes sombres seront imposées?

En terminant, je voudrais dire que je suis heureux du choix du député qui a été nommé ministre des Transports (M. Mazankowski). Il est extrêmement compétent. Personne chez les ministériels ne peut se vanter d'avoir son expérience et ses connaissances dans ce domaine. Je lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions. Depuis quelques années, je l'ai entendu parler avec éloquence de l'exaspération des régions et de ses conséquences désastreuses pour l'unité dans l'ouest du pays. Des germes de désunion de ce genre existent dans la région de l'Atlantique. C'est particulièrement vrai lorsque des mesures sont prises sans consultation et sans égard pour le genre de difficultés qu'elles peuvent créer, en particulier aux gens des provinces insulaires qui ne peuvent compter sur aucun autre moyen de transport.

J'ai le plaisir de connaître le secrétaire parlementaire depuis 1980 et je sais qu'il veillera à défendre les intérêts de la région de l'Atlantique auprès du ministre. J'espère qu'il commencera aujourd'hui en disant à la Chambre et aux habitants de la région de l'Atlantique qu'il va s'assurer que les denrées et les produits de première nécessité transportés par ces traversiers et dans le golfe ne seront pas assujettis à une augmentation de 15 p. 100, qui revient à imposer deux fois tous les habitants de cette région. J'espère qu'il me dira également que lui-même ou son ministre commenceront dès demain à consulter les gens qui seront touchés au premier chef, à savoir les employés des Services maritimes du CN dans la région de l'Atlantique.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est indéniable que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est probablement le député le plus compétent et l'une des sommités au Canada en matière de transport. Je peux garantir au député que la région de l'Atlantique lui tient à cœur.

Le gouvernement fédéral consacre des sommes très importantes aux services de traversiers et côtiers de la région de l'Atlantique. Il y consacre, en effet, de 178 à 180 millions de dollars, sans compter quelque 13 à 14 millions de dollars investis dans les services maritimes du CN cette année, afin de les aider à mettre en œuvre leur programme actuel de modernisation des installations et de construction du navire à moteur

Caribou. Les usagers de ces services paient leur place ou versent des droits tarifaires qui représentent environ 22 p. 100 de l'ensemble des coûts.

Le gouvernement a décidé de réduire sensiblement ses dépenses en 1985-1986 et au-delà tout en accroissant l'efficacité en mettant en service des navires plus rentables et en aménageant des installations de soutien.

La modernisation du traversier de Terre-Neuve et des caboteurs améliorera le transport des voyageurs et des marchandises grâce à la mise en service d'un nombre restreint de navires plus gros et plus rapides. Des modifications aux taux et aux niveaux de service du réseau de transport maritime du CN dans la région de l'Atlantique seront apportées à la suite de consultations avec les groupes régionaux intéressés et d'autres qui seront touchés.

Les usagers de ces services seront priés de contribuer davantage aux coûts afin d'atténuer le fardeau que représentent ces services pour les contribuables canadiens. Les fonctionnaires de l'État discuteront donc avec les exploitants les mesures qui pourront être prises pour accroître leurs recettes de 15 p. 100 à compter du 15 avril prochain. Les personnes qui utilisent fréquemment ces services, comme le député l'a signalé, pourront demander des conditions plus avantageuses. Il est à espérer que, à la suite des consultations, ces mesures apporteront les améliorations dont le député a parlé.

Une hausse de 15 p. 100 des droits tarifaires du service maritime du CN représentera quatre millièmes de cent la livre pour un tracteur-remorque avec une charge utile de 40,000 livres qui utilisera ces services. J'ai pris comme exemple le service de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous examinerons si le traversier du service maritime du CN entre St. John et Digby, et le député en a parlé, sera en mesure d'accommoder les camions n'utilisant pas le *Bluenose* durant l'hiver. Jusqu'à l'automne de 1985, le *Bluenose* fera la navette à longueur d'année entre Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et Bar Harbour, dans le Maine. Après quoi, comme mesure d'économie, le service ne fonctionnera que six mois par an, pendant la saison touristique.

Le nombre accru de traversiers modernes dans le golfe de Terre-Neuve et le service côtier aura une répercussion tout à fait positive sur la population dans notre région du Canada.

Je constate que le gentilhomme s'approche de la masse. Je m'en tiendrai donc là.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)